



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

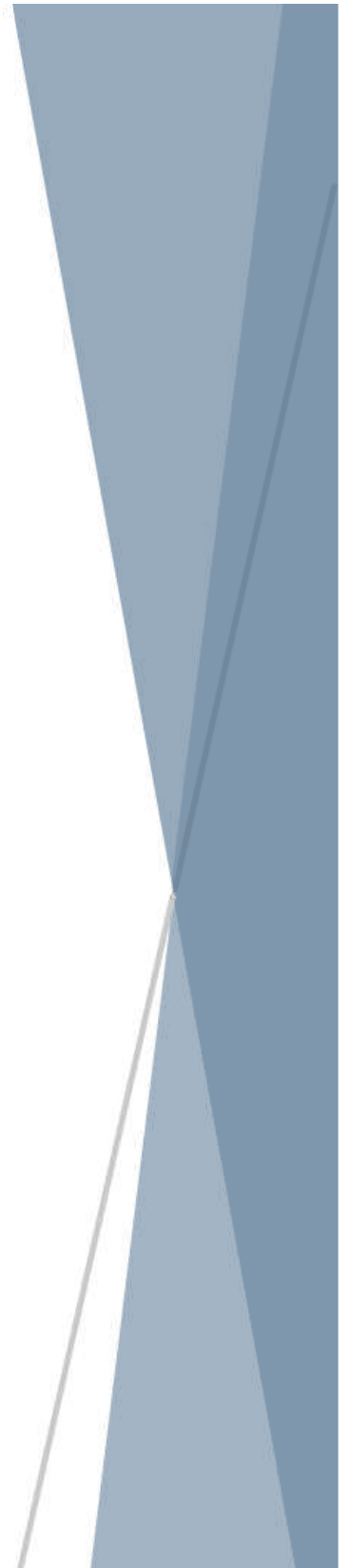
Département fédéral de justice et police DFJP

**Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les  
personnes internées à vie**

# Rapport d'activité

COMMISSION FÉDÉRALE  
CHARGÉE DE JUGER LES  
POSSIBILITÉS DE TRAITER  
LES PERSONNES INTERNÉES  
À VIE

# 2014



# Table des matières

---

1. Mot du Président _____	2
2. Organisation de la Commission _____	4
3. Membres de la commission _____	6
4. Tâches de la Commission _____	9
5. Activités 2014 _____	11
6. Activités 2015 _____	13
7. Comptes 2014 et budget 2015 _____	16
8. Informations de contact _____	18



1

## MOT DU PRÉSIDENT

## 1. Mot du Président

La Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie a débuté ses activités le 2 octobre 2014, à l'occasion d'une première séance plénière qui s'est tenue à Berne dans les locaux de l'Office fédéral de la justice (OFJ).

Lors de cette réunion inaugurale, nous avons rappelé et discuté point par point l'Ordonnance sur la Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie. La Commission s'est penchée sur son organisation en cas de demande d'examen. Il faut préciser que la Commission n'a pas encore été saisie pour examiner un cas.

Le fonctionnement de la Commission sera défini par un règlement qui devrait être avalisé dans le premier semestre de 2015.

La prochaine séance plénière est prévue en septembre 2015.

Ariel Eytan

Président



# 2

## ORGANISATION DE LA COMMISSION

## 2. Organisation de la Commission

La Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie a été instituée par décision du Conseil Fédéral du 14 mai 2014.

Elle est régie par l'Ordonnance sur la Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie du 26 juin 2013.

Il s'agit d'une commission consultative au sens de l'art. 8a, al. 2, de l'ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA).

Elle est rattachée administrativement au Département fédéral de justice et police (DFJP) et accomplit ses tâches de manière indépendante. Ses membres exercent leur fonction à titre personnel.

Le secrétariat est assuré par l'Office fédéral de la justice. Il accomplit, sur la base de directives de la présidence, des tâches administratives et organisationnelles dans le cadre du mandat de la commission. Il se charge notamment de préparer les séances et de tenir les procès-verbaux.

# 3

## MEMBRES DE LA COMMISSION

### 3. Membres de la commission

La Commission compte dix membres. Elle se compose d'experts possédant les connaissances requises dans les domaines de la psychiatrie forensique ou de la thérapeutique.

Les membres ont été nommés par le Conseil fédéral, sur proposition du Département fédéral de justice et police, jusqu'au 31.12.2015.



## PLÉNIÈRE

### Présidence

PD Dr. med. Ariel Eytan,  
Président

Dr. Med. Suzanne von  
Blumenthal, Présidente  
suppléante

### 10 membres

*Dr. med. Tamás Czuczor*

*Dr. med. Philippe Delacrausaz*

*PD Dr. med. Ariel Eytan*

*Dr. med. Anna D. Gerig*

*PD Dr. med. Marc Graf*

*PD Dr. med. Elmar Habermeyer*

*Dr. med. Thomas Knecht*

*Lic. en psychologie clinique Maria-  
Luisa Müller*

*Dr. Med. Frank Urbaniok*

*Dr. Med. Suzanne von Blumenthal*

*Secrétariat*

*Nathalie Buthey*

*Office fédéral de la Justice*

# 4

## TÂCHES DE LA COMMISSION

## 4. Tâches de la Commission

La commission assume les tâches suivantes:

- a. elle examine, sur mandat de l'autorité d'exécution des peines et des mesures, si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter la personne internée à vie de manière qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité;
- b. elle présente chaque année un rapport d'activité au DFJP;
- c. elle informe le public sur son activité, sur l'existence de nouvelles connaissances scientifiques et sur la nécessité d'effectuer des recherches supplémentaires;
- d. elle prend position par écrit lors de consultations sur les projets d'actes législatifs qui concernent l'internement à vie.



# 5

## ACTIVITÉS 2014

## 5. Activités 2014

Au 31 décembre 2014, la Commission ne s'était réunie qu'une seule fois en séance plénière et n'avait pas encore débuté ses activités. Dès lors, le présent rapport d'activité est succinct.

### **1ère séance plénière**

La Commission s'est rencontrée pour la première fois le 2 octobre 2014 en séance plénière. Celle-ci s'est tenue dans les locaux de l'OFJ à Berne. Outre la présentation de ses membres, la Commission s'est penchée sur l'ordre du jour suivant :

- Missions de la Commissions
- Fonctionnement de la Commission
- Règlement de la Commission
- Planification des activités et budget pour 2015

La Commission s'est plus particulièrement questionnée sur son organisation en cas de demande d'examen. Il faut préciser que la Commission n'a pas encore été saisie pour l'examen de cas.

### **Site internet**

Depuis novembre 2014, la Commission est hébergée sur sur le site internet du DFJP.

# 6

## ACTIVITÉS 2015

## 6. Activités 2015

Les activités de la Commission dépendront principalement des mandats qui lui seront confiés. Il est donc difficile de prévoir dans quelle mesure certaines activités devront être exécutées en 2015.

Sa principale activité consiste à examiner, sur mandat de l'autorité d'exécution des peines et des mesures, si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter une personne internée à vie de manière qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité. Il faut préciser qu'elle n'a pas encore été saisie pour l'examen d'un cas. Pour l'heure, un seul cas en Suisse est susceptible de demander un tel examen.

A ce jour elle n'a pas non plus été consultée sur des projets d'actes législatifs qui concernent l'internement à vie.

En 2015, la Commission devra prioritairement rédiger son règlement de fonctionnement avec le soutien d'un juriste de l'Office fédéral de la Justice. Ce règlement devrait être avalisé durant le premier semestre.

Lors de sa prochaine séance plénière, la Commission devra également discuter de la manière dont elle souhaite informer le public sur son activité, sur l'existence de nouvelles connaissances

scientifiques et sur la nécessité d'effectuer des recherches supplémentaires.

La prochaine séance plénière se déroulera le 3 septembre 2015 dans les locaux de l'OFJ à Berne





7

COMPTES 2014  
ET  
BUDGET 2015

## 7. Comptes 2014 et budget 2015

Du 14.05.2014 Au 31.12.2014		
	<b>Comptes 2014</b>	<b>Budget 2015</b>
1 séance plénière	4491.35 *	5400.00
1 examen de cas	0.00	10300.00
Frais divers (expertise, interprète, traduction,...)	0.00	4300.00
<b>Total des charges des membres de la Commission</b>	<b>4491.35</b>	<b>20000.00</b>

\* passifs transitoires : frais de séance 2014 payés en 2015 : CHF 456.00



# 8

## INFORMATIONS DE CONTACT

## 8. Informations de contact

### **Secrétariat de la Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie**

Buthey Nathalie  
Office fédéral de la Justice  
Bundesrain 20  
Téléphone : 031 323 14 65  
Email : [nathalie.buthey@bj.admin.ch](mailto:nathalie.buthey@bj.admin.ch)